

La Lucarne

La revue de l'association Amis et propriétaires de maisons anciennes du Québec

Vol. XXVII, numéro 1

Hiver-2006 - 2007



Maison Palardy

Située dans le secteur du Sault Saint-Louis à La Prairie (*Photo* : Marie-Lise Brunel)

LA PROTECTION DU PATRIMOINE: UN ENJEU COLLECTIF

Sommaire

•	Sommaire	2
•	Billet	3
•	Le congrès de l'APMAQ	4
•	Atelier sur le plan triennal	5
•	Prix de l'APMAQ 2006	6
•	Ma maison	7
•	Sauvegarde	8
•	Fiche technique	10
•	Ma bibliothèque	11
é	Vie de l'Association	12
•	Courrier	13
•	Carrefour des petites annonces	15
•	Meilleurs vœux!	16

La Lucarne

Rédactrice en chef : Anita Caron Comité de rédaction : Marie-Lise Brunel, Agathe Lafortune, Louis Patenaude. Collaboratrices, collaborateurs: Richard M. Bégin, Réal Béland, Ronald DuRepos, David Leslie, Denis Mercier. Photos et crédits photographiques : Ronald DuRepos, Marie-Lise Brunel, Robert Bergeron, .

Mise en page et transmission des textes : Agathe Lafortune Livraison: Éconopost Infographie: Michel Dubé Imprimeur : Imprimerie de la CSDM Bibliothèque nationale du Québec Bibliothèque nationale du Canada Dépôt légal : ISSN 0711 - 3285

La Lucarne est publiée en mars, juin, septembre et décembre de chaque année par l'association Amis et propriétaires de maisons anciennes du Québec (APMAQ)

L'adresse du secrétariat de l'Apmag est le 2050, rue Amherst, Montréal Qc **H2L 3L8**

Téléphone: (514) 528-8444 Télécopieur: (514) 528-8686 Courriel: apmaq@globetrotter.net http://www.maisons-anciennes.gc.ca

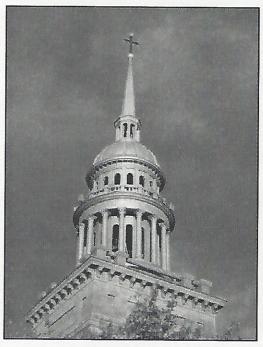
On peut reproduire et citer les textes parus dans La Lucarne à la condition d'en indiquer l'auteur et la source.

Les opinions exprimées dans La Lucarne n'engagent que leurs auteurs.

Convention de la poste publication 40920008 Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à APMAQ 2050, rue Amherst, Montréal, H2L 3L8

Page de couverture

Maison bourgeoise d'inspiration néo-classique construite au 19e siècle. Les propriétaires actuels, Lorraine et Jacques Palardy, l'habitent depuis 20 ans.

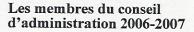


Flèche du clocher Église de la nativité de la Sainte-Vierge (Photo: Marie-Lise Brunel

Pour devenir membre ou pour renouveler votre adhésion à 1'APMAQ

Cotisation annuelle: 30 \$ par famille Cotisation de soutien : 50 \$ ou plus Pour recevoir votre carte de membre et un reçu, postez votre chèque au Secrétariat de l'APMAQ 2050, rue Amherst Montréal, Qc H2L 3L8 Téléphone: (514) 528-8444

Télécopieur : (514) 528-8686



Anita Caron, présidente (418) 246-3426

Réal Béland, vice-président (450) 661-2949

Gyslaine Samson-Saulnier, trésorière (450) 581-9101

Agathe Lafortune, secrétaire (514) 332 - 5943

Marie-Lise Brunel, conseillère (514) 849-9669

Micheline Fecteau, conseillère (514) 731-1125, (450) 298-5690

Louis Patenaude, conseiller (514) 845-5915

Jacques Portelance, conseiller (418) 259-7620



Les Municipalités québécoises, des maîtres d'œuvre de la protection du patrimoine au Québec

Anita Caron

Le congrès tenu récemment à La Prairie a illustré, de façon non équivoque, comment la mobilisation de citoyens et l'engagement d'élus municipaux sont des garanties essentielles à la protection du patrimoine culturel. La reconnaissance de l'arrondissement historique, l'adoption de règlements préservant le caractère patrimonial des bâtiments et de leur environnement, l'application d'un programme d'aide à la restauration à l'intention de propriétaires de maisons anciennes sont autant de mesures qui assurent la qualité de la conservation des sites et des bâtiments du Vieux-La Prairie.

Les Municipalités sont en effet de plus en plus les maîtres d'œuvre de la sauvegarde et de la mise en valeur du patrimoine. Elles ont le pouvoir de reconnaître en sites du patrimoine des parties de leur territoire où se trouvent des biens culturels immobiliers et dans lesquelles le paysage architectural présente un intérêt d'ordre esthétique ou historique (Loi sur les biens culturels, c IV, a. 84). Elles ont aussi le pouvoir de citer des monuments historiques dont la conservation présente un intérêt public (Loi sur les biens culturels, C IV, a. 71). Elles ont enfin la responsabilité de veiller à ce que tout monument historique situé sur leur territoire soit conservé en bon état (Loi sur les biens culturels, c IV, a. 79).

Certaines s'acquittent de façon exemplaire de ces fonctions comme nous avons pu le constater à l'occasion d'activités tenues à La Prairie, à Terrebonne et à Saint-Antoine-de-Tilly. D'autres, par contre, semblent ignorer leurs pouvoirs et leurs responsabilités en ce domaine ou, tout au moins, font peu de cas de sites et de bâtiments patrimoniaux souvent en mauvais état qui se trouvent sur leur territoire. C'est ce qui a amené la Fédération des Sociétés d'histoire du Québec (FSHQ) à procéder à un inventaire de bâtiments cités par des Municipalités ou classés par le Gouvernement du Québec sans pour autant bénéficier de la protection et de l'entretien qui devraient leur être assurés. Une telle situation préoccupe également l'APMAQ. Le soutien à des groupes locaux pour la sauvegarde de bâtiments anciens menacés est précisément l'un des mandats que s'est donné l'Association dans son plan d'action pour l'année 2006-2007. Nous invitons donc les membres à collaborer avec les sociétés locales d'histoire dans des tâches visant l'identification de ces bâtiments et, par la suite, des représentations auprès des Municipalités concernées.

Lors de l'atelier tenu, dans le cadre du congrès, il a été souhaité d'ailleurs de pouvoir compter sur des personnes acceptant d'être des répondantes de la protection du patrimoine dans leur région. Un appel est donc lancé aux volontaires qui accepteraient d'apporter leur contribution à des mesures à mettre en œuvre dans leur région. Il s'agit de communiquer avec le secrétariat de l'APMAQ pour donner son nom et faire connaître ses disponibilités. Un membre du Conseil communiquera par la suite avec ces personnes pour établir des modalités pouvant être mises en œuvre en concertation avec des groupes préoccupés par la protection du patrimoine architectural.

Coordonnées du secrétariat : tél. : 514-528-8444; télécopieur : 514-528-8686;

courriel: apmaq@globetrotter.net

Paul-Louis MARTIN Lauréat du PRIX GÉRARD-MORISSET 2006 (patrimoine)

Le 8 novembre dernier, Paul-Louis Martin (Prix Robert-Lionel-Séguin 1996) recevait le prestigieux prix Gérard-Morisset reconnaissant sa contribution exceptionnelle comme chercheur et découvreur des patrimoines qui ont modelé les régions du Québec. Rappelons que Paul-Louis Martin a été un membre fondateur du Conseil régional de la culture de l'Est du Québec (1977) et de l'Association québécoise pour le patrimoine industriel (1988), qu'il a été président fondateur du Groupe de recherche du Musée du Québec rural, directeur fondateur du Musée d'archéologie de l'Est du Québec et membre du Comité scientifique du Musée des arts et traditions populaires du Québec. Il est aussi l'auteur de plusieurs ouvrages dont *La chasse au Québec* (Boréal, 1990). Il est actuellement maire de Saint-André-de-Kamouraska et directeur de l'Écomusée de la prune.

Les membres de l'APMAQ se réjouissent de cette reconnaissance d'un engagement qui ne s'est jamais démenti pour mettre en valeur différentes facettes du patrimoine.

LE CONGRÈS DE L'APMAQ À LA PRAIRIE DE LA MADELEINE

Louis Patenaude

e congrès de l'APMAQ a convié ses membres cette ⊿ année à La Prairie, ancien village, fondé à l'époque de la Nouvelle-France, et qui a su, à deux pas de Montréal, conserver une bonne partie de son cachet d'origine. Madame Lucie F. Roussel, mairesse de La Prairie était représentée par monsieur Laurent Blais, conseiller d'arrondissement du Vieux-La Prairie qui a adressé un mot de bienvenue aux participants lors de la soirée d'inauguration.

Comme l'a expliqué monsieur Gérard Beaudet, directeur du département d'urbanisme de l'Université de Montréal et conférencier invité, La Prairie, n'a pas, au cours de l'histoire, constitué un pôle de développement économique majeur, ce qui lui a permis d'échapper à une modernisation qui aurait pu être destructrice du patrimoine bâti. Pourtant, c'est en conséquence de cette même modernisation que la municipalité s'est retrouvée coincée entre d'une part, le boulevard Taschereau qui se passe de description et, d'autre part l'autoroute 134 qui l'isole du fleuve et lui impose son bruit.

L'immobilisme économique relatif qui a caractérisé La Prairie pendant des décennies, s'il a permis de maintenir en place les anciennes constructions, n'a pas favorisé leur mise en valeur. En d'autres mots, il ne suffit pas de ne pas démolir pour qu'un patrimoine bâti soit préservé. Cette situation a perduré jusqu'à ce que des citoyens, parfois venus d'ailleurs et sensibles à la valeur historique des lieux, entreprennent de restaurer leur propriété et fassent pression sur les pouvoirs publics afin que ceux-ci encadrent et guident les initiatives individuelles. C'est ainsi que le Vieux-La Prairie a été déclaré arrondissement historique par le gouvernement québécois. Le fait qu'il n'existe que neuf lieux se méritant cette qualification permet de mesurer la valeur qui est attribuée à l'endroit autant que les efforts fournis par les citoyens. C'est dans cet esprit de réappropriation des lieux que la blessure de l'autoroute a été partiellement compensée par la construction d'une passerelle donnant accès à un parc aménagé en bordure du fleuve.

Dans la même foulée, un PIIA (Plan d'intégration et d'implantation architecturale) a été mis en place et des représentants de la municipalité, messieurs Sylvain Chevrier, Directeur du Service d'urbanisme de la ville de La Prairie et Marco Brodeur, urbaniste de la ville de La Prairie, sont venus répondre aux questions des congressistes à cet égard au cours d'un atelier tenu le samedi 14 octobre.

La visite de l'église de La Nativité à l'imposant clocher (voir La Lucarne, article de Paul Racine, automne 2006) et de huit maisons anciennes a permis aux participants d'apprécier l'ancienneté du village et la qualité des interventions effectuées sur son bâti. Le circuit pédestre menant d'une maison à l'autre leur a fourni l'occasion de découvrir un tissu

urbain très serré, héritage du La Prairie fortifié qui, pendant longtemps, s'est développé à l'intérieur de son enceinte.

Après l'hospitalité des propriétaires qui ont eu l'amabilité d'ouvrir leurs portes aux membres de l'APMAQ, ceux-ci ont pu apprécier l'accueil de la Société d'histoire de La Prairie de la Magdeleine lors d'un généreux goûter de fin de congrès; nos remerciements s'adressent à cet égard à madame Lucie Longtin. Tous nos remerciements vont également au président de la Société, monsieur René Jolicoeur qui, à l'occasion de notre congrès, a préparé l'intéressante exposition de photographies anciennes que nous avons visitée au siège de la Société.

Un atelier portant sur le plan triennal de l'APMAQ a eu lieu le samedi matin; les membres y ont participé activement en faisant part au futur Conseil d'administration de leurs suggestions sur les façons de mettre en oeuvre les diverses propositions du Plan.

(Voir la liste des suggestions dans ce numéro en page 5).

Le congrès est toujours l'occasion pour l'APMAQ de décerner ses prix. La cérémonie a eu lieu cette année dans la sacristie de l'église de La Nativité.

(Voir article sur les prix dans ce numéro en page 6)

L'APMAQ tient à remercier les autorités de la ville de La Prairie pour le vin d'honneur offert aux participants lors de la soirée d'inauguration, vendredi 13 octobre, de même que monsieur Robert Clermont, président de la Caisse populaire Desjardins de La Prairie pour le vin d'honneur offert à la suite de la présentation des prix le samedi 14 octobre.

Le Comité organisateur du congrès de La Prairie était composé des personnes suivantes : Réal Béland, Andrée Bossé, Robert Benoit, Bernard Drouin, Michel Gauthier et Paul Racine.



ATELIER SUR LE PLAN TRIENNAL

CONGRÈS de LA PRAIRIE

Suggestions formulées par les membres de l'APMAQ

1. Améliorations des connaissances en patrimoine

Création d'un comité visant à orienter les jeunes propriétaires du point de vue financier;

Développement de la fiche-conseil qui se trouve sur le site web et expérimentation d'une fiche permettant de rassembler de l'information sur le patrimoine bâti des lieux visités;

Mention de cet éventuel comité sur le site web;

Mise à contribution des lauréats des prix de l'APMAQ dans le cadre de ce comité:

Publication d'un numéro spécial de *La Lucarne* sur les métiers traditionnels en mettant l'accent sur les adolescents;

Encouragement à recourir à des programmes comme *Rénovation-Québec*;

Diffusion du Document d'information sur les assurances :

Action continue de l'APMAQ auprès du Bureau des assurances du Canada (BAC) en vue de la création d'un formulaire-type;

Incitation à se prévaloir de services d'aide à la restauration à l'exemple de la Côte-de-Beaupré.

2. Améliorations des stratégies de conservation du patrimoine

Tenue d'un colloque en collaboration avec ICOMOS et d'autres organismes compétents en matière patrimoniale (CMSQ, Héritage Montréal...) sur les métiers traditionnels;

Identification de problèmes méconnus liés à la conservation du patrimoine (destruction de bâtiments anciens pour vendre à l'étranger les matériaux ainsi récupérés - conversion des zones vertes en zones blanches);

Support à des groupes locaux et régionaux pour la sauvegarde des bâtiments anciens menacés;

Pressions sur les MRC en vue de procéder à des inventaires de bâtiments anciens;

Action auprès des médias dans ce but, sous forme, entre autres, de communiqués de presse;

Nomination d'un responsable pour chaque région du Québec:

Collaboration avec la Fédération des sociétés d'histoire du Québec (suite à la suggestion en ce sens de la représentante de la FSHO).

3. Mise en valeur du patrimoine

Mention du Fil d'histoire dans La Lucarne;

Distribution dans les régions du numéro spécial de La Lucarne intitulé La sauvegarde du patrimoine: Constats et perspectives, publié en 2006 relatant des expériences pratiques. Mise à contribution des membres de l'APMAQ à cette fin;

Formation d'un groupe de réflexion sur les modalités de diffusion des prix de l'APMAQ;

Mise à jour d'un moteur de recherche pour la diffusion et la consultation des archives de l'APMAQ (demande de subvention à cet effet au MCCQ).

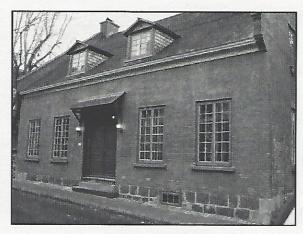
4. Partenariat et réseautage

Actions favorisant la concertation entre différents organismes dans le but, par exemple, de sauvegarder des sites menacés tels Cacouna et Lévis, lutter contre l'action des spéculateurs cherchant à convertir les terres vertes en terres blanches, inciter les pouvoirs publics au respect des lois existantes.

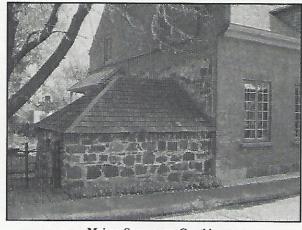
5. Administration

Recherche de moyens financiers afin d'assurer la permanence administrative de l'APMAQ en coopération avec l'AQPI (Association québécoise du patrimoine industriel).

Mise en œuvre d'un Comité de financement de l'APMAO.



Maison Sauvageau-Gauthier 237, rue Saint-Ignace à La Prairie (Photo Marie-Lise Brunel)

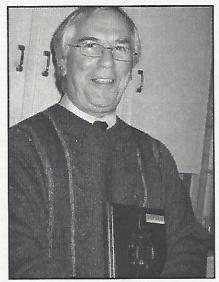


Maison Sauvageau-Gauthier Propriété d'Andrée Bossé et Michel Gauthier (Photo: Robert Bergeron)

PRIX DE L'APMAQ 2006

Les Amis et propriétaires de maisons anciennes du Québec HONORENT DEUX DÉFENSEURS DU PATRIMOINE : Gérard Beaudet et Ronald DuRepos

Lors de son congrès tenu à La Prairie le 14 octobre dernier, l'association Amis et propriétaires de maisons anciennes du Québec (APMAQ) honoraient deux grands défenseurs du patrimoine, l'urbaniste et professeur Gérard Beaudet et le propriétaire d'une maison ancienne, résidant de Saint-Joseph-du-Lac, monsieur Ronald DuRepos. Conformément aux règlements, un seul jury a été formé par le Conseil d'administration de l'APMAQ pour les deux prix; il se composait de monsieur Clermont Bourget lauréat du prix Robert-Lionel-Séguin 2005, de monsieur Alain Prévost, lauréat du prix Thérèse-Romer 2005 et de madame Josette Michaud, architecte.



Gérard Beaudet, Lauréat du PRLS 2006 (Photo: Marie-Lise Brunel)

Le prix Robert-Lionel-Séguin

Le prix Robert-Lionel-Séguin a été décerné à monsieur Gérard Beaudet reconnaissant la qualité de son engagement en matière de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine bâti. Monsieur Beaudet est urbaniste, professeur et directeur de l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal. Il a été associé senior à la Société technique d'aménagement régional inc. (Sotar) de 1980 à 1990. M. Beaudet a réalisé plus de deux cents études et expertises en urbanisme, en patrimoine architectural et urbain et en récréotourisme pour le compte de ministères et d'agences gouvernementales ainsi que de municipalités locales et régionales; il s'est entre autres illustré par des études menées dans le Vieux-Terrebonne.

En collaborant avec les médias, Gérard Beaudet contribue à alimenter un débat québécois sur les questions qui concernent l'organisation et les transformations de nos milieux de vie, ce à quoi était destiné l'ouvrage qu'il publiait en 2000 et qu'il avait intitulé *Le pays réel sacrifié*. Gérard Beaudet a également été président d'Héritage Montréal et membre d'organismes en patrimoine, dont l'Association québécoise pour le patrimoine industriel, le Conseil des Monuments et Sites du Québec, et ICOMOS Canada.

M. Beaudet a été présenté aux membres par monsieur Clermont Bourget. Lla plaque symbolique du prix lui a été remise par madame Anita Caron, présidente de l'APMAQ.

Le prix Thérèse-Romer

Le prix Thérèse-Romer, qui reconnaît la contribution d'un des membres de l'APMAQ à la conservation (entretien, restauration et mise en valeur) d'une maison ancienne, a été remis à monsieur Ronald DuRepos.

Bella Thériault et Ronald DuRepos ont fait l'acquisition de leur maison de Saint-Joseph-du-Lac en 1974. Édifiée en 1840, cette maison était à l'abandon depuis une quarantaine d'années et servait d'entrepôt pour engrais, pneus et réservoirs à essence. Elle a été déplacée de son lieu d'origine vers un nouveau terrain situé à une distance d'un kilomètre. Construite en pièces sur pièces, à tenons en coulisse, elle a été restaurée à la suite de recherches patientes et d'un travail acharné effectués sur plusieurs années (Voir la rubrique *Ma Maison* dans ce numéro).

M. Du Repos a été présenté aux membres par monsieur Alain Prévost. Les plaques symboliques du prix lui ont été présentées par madame Anita Caron, présidente de l'APMAQ.



Bella Thériault et Ronald DuRepos Lauréats du prix Thérèse-Romer 2006 (Photo: Marie-Lise Brunel)

La maison DuRepos

Ronald DuRepos

ous avons déniché cette vieille maison en 1974 au beau milieu d'un verger à Saint-Joseph-du-Lac. Sa construction, de style pièces sur pièces, remonte à 1840. Elle n'était pas à vendre. Nous avons convaincu le propriétaire de nous la vendre, l'assurant que nous allions donner une deuxième vie à la maison de ses ancêtres. Abandonnée depuis 40 ans, la maison servait d'entrepôt à des fins agricoles et, n'ayant pas été habitée, tous les éléments architecturaux d'origine étaient restés: boiseries, portes, fenêtres, planchers, cloisons.



La maison en 1974 avant le début des travaux (Photo: Ronald DuRepos)

Une fois la transaction conclue nous avons déménagé la maison à un kilomètre plus loin sur un magnifique terrain acheté peu après. Avant le « grand déménagement », nous avons dû démonter la toiture pour ne pas accrocher les fils électriques et les câbles de téléphone.

Nous avons donc entrepris de restaurer ce bijou en respectant le plus fidèlement possible son aspect original. Au rez-de-chaussée, nous avons laissé les cloisons à leur emplacement original. Ce qui était à l'époque la cuisine est devenu la salle à dîner. Attenant à cette pièce, une chambre à coucher a été convertie en cuisine laboratoire. Communiquant avec la cuisine, nous avons créé une petite salle de lavage avec un cabinet de toilette. La moitié du rez-de-chaussée est occupée par un grand salon. Les planchers sont faits de madriers de pin dont la largeur varie de 12 à 22 pouces. Pour descendre à la cave, nous devons soulever une trappe taillée au beau milieu du plancher de la salle à dîner.

L'escalier casse-cou d'origine nous permet d'accéder à l'étage qui, autrefois, était un immense grenier. Nous avons aménagé làhaut trois chambres à coucher et une salle de bain. Afin de conserver l'aspect rustique de la charpente et des planches anciennes, nous avons isolé la toiture par l'extérieur en y giclant de l'euréthane. Comme revêtement extérieur, nous avons posé

du bardeau de cèdre de la meilleure qualité. Lors du curetage, nous avons découvert le tracé d'une cuisine d'été démolie dans les années 1940. Nous avons alors décidé qu'un jour elle serait reconstruite en suivant le tracé d'origine.

En 1977, dans un rang de Saint-Eustache, nous avons découvert, une autre magnifique maison abandonnée depuis 1915, de la même époque que la première et qui se trouvait dans un très bon état. Nous l'avons achetée, démontée et remontée comme cuisine d'été.

Au fil des années, plusieurs autres bâtiments abandonnés et voués à coup sûr au pic du démolisseur sont venus prendre place autour de la maison. Érigés sur un terrain de deux arpents à flanc de montagne, ils forment maintenant un ensemble homogène et harmonieux et nous rappellent un peu le 19^e siècle. Nous sommes en zone agricole, entouré de vergers et d'érablières.

Il y a trente ans, on pouvait encore trouver de belles pièces de mobilier ancien à peu de frais. Nous avons donc meublé la maison avec du mobilier du 19^e siècle provenant de la région. Au cœur de la maison trône une immense cuisinière au bois de marque McClary (c.1907). Bella, mon épouse, ne pourrait se passer de cette «merveilleuse invention».

Voilà maintenant 32 ans que nous habitons cette maison. Nous y avons élevé trois enfants et ceux-ci gardent un souvenir merveilleux du temps passé sous ce vieux toit et ils sont toujours heureux d'y revenir. Ce sont maintenant les petits-enfants qui commencent à s'émerveiller en découvrant les moindres coins et recoins de notre antique demeure. C'est un cadre de vie fort agréable et nous y sommes très heureux. Nous espérons que Dieu nous accordera d'y vivre encore très longtemps. Depuis 1992, la cuisine d'été me sert d'atelier; c'est mon lieu de travail de tous les jours comme illustrateur.



La maison Bélair-DuRepos Montée du Village à Saint-Joseph-du Lac (Photo : Ronald DuRepos)

Bâtiments et sites patrimoniaux cités ou classés: sont-ils vraiment protégés?

Richard M. Bégin, Président, Fédération des sociétés d'histoire du Québec

vec l'accélération de l'urbanisation, ainsi que du développement industriel et commercial du Québec à partir des années 1960, le patrimoine bâti, parfois quadri-centenaire du Québec, s'est soudainement trouvé particulièrement Incendies suspects, démolitions pour permettre l'élargissement de rues ou le passage d'autoroutes, disparition d'espaces verts et encerclement d'édifices jadis symboles identitaires d'une communauté, construction d'édifices en hauteur et de tours à bureau souvent sans grâce, apparition de centres d'achats aux allures d'entrepôts et aux stationnements démesurés, développement de banlieues-dortoirs amenant plus souvent qu'autrement l'abandon et la déshumanisation des vieux centres-villes : voilà autant de facteurs qui, sans doute, ont amené l'apparition de sociétés d'histoire ou de patrimoine dans les années 1960 et 1970, dans le but de mettre un frein à ce rejet plus ou moins conscient de notre passé, rejet peut-être encouragé par ce qu'on a appelé la « Révolution tranquille ».



Hôtel Çhez Henri, 179, Promenade du Portage, Hull (Gatineau) (Photo: Richard M. Bégin, avril 2004)

Et voilà aussi ce qui a probablement amené nos élus à adopter, le 8 juillet 1972, la *Loi sur les biens culturels* du Québec, une loi ayant « pour but de favoriser la sauvegarde et la mise en valeur des éléments les plus représentatifs et les mieux conservés de notre patrimoine, qu'il s'agisse de lieux, de bâtiments, d'objets d'art ou d'ethnologie, de sites ou de collections archéologiques, d'archives ou de documents imprimés ». Grâce à cette loi, le ou la ministre de la Culture et des Communications peut préserver les biens culturels, immobiliers ou mobiliers, qui ont un intérêt patrimonial à l'échelle nationale en leur accordant notamment le statut de bien culturel classé ou reconnu. Et, depuis 1986, les municipalités peuvent aussi, de leur propre initiative ou à la demande des citoyens, identifier et protéger des biens présentant un intérêt patrimonial à l'échelle locale ou régionale.

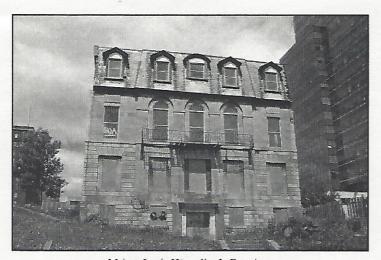
Le Répertoire du patrimoine culturel du Québec (http:// www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca <(http://www.patrimoineculturel.gouv.qc.ca>) nous offre présentement un inventaire de quelque 4000 de ces bâtiments ou sites, soit cités au niveau municipal, soit reconnus ou classés au niveau québécois. En réalité, il y en a beaucoup plus que cela, parce que, dans certaines municipalités comme Aylmer (qui fait maintenant partie de Gatineau), les autorités municipales se sont simplifié la vie en créant un site du patrimoine englobant une bonne centaine d'édifices qui ne constituent qu'une seule entrée dans le répertoire. Plus encore, on constate à regret qu'un très grand nombre d'édifices religieux – les plus en péril à l'heure actuelle - ne bénéficient d'aucun statut juridique à cet égard, personne ne s'étant donné la peine de les faire citer, reconnaître ou Du reste, qui aurait pu songer, compte tenu de l'omniprésence de la religion notamment catholique dans nos vies jusqu'au milieu des années 1960 qu'un jour ce riche patrimoine serait lui aussi menacé?...

Quoi qu'il en soit, grâce à la *Loi sur les biens culturels* de 1972, puis à des ajouts en 1986 autorisant les municipalités à citer les bâtiments ou sites d'intérêt historique local ou régional, les défenseurs du patrimoine ont entrepris la lourde tâche de bâtir des dossiers bien étoffés pour faire citer, reconnaître ou classer des milliers de bâtiments ou sites patrimoniaux au Québec, parfois avec succès... parfois non, bien que les raisons de ces échecs ne soient pas toujours limpides... Cela dit, une fois les édifices ou sites reconnus sous l'égide de la *Loi sur les biens culturels*, on se sentit soulagé, rassuré... En effet, la loi ne stipulait-elle pas clairement ce qui suit, à l'article 79 : « Tout monument historique cité doit être conservé en bon état »?

Or, dans les faits, force est de constater que cette « protection » n'était pas suffisante... ou que les sanctions rattachées à la Loi sur les biens culturels étaient insuffisantes ou, pire encore, n'étaient tout simplement pas appliquées. Compte tenu des divers cas rapportés au fil des ans au Comité du patrimoine de la Fédération des sociétés d'histoire du Québec (FSHQ) et vécus au quotidien par nos sociétés membres, nous en sommes arrivés à la conclusion préliminaire que, s'il y a des modifications à apporter à la Loi sur les biens culturels du Québec, ou, mieux encore, si le Québec doit se doter d'une loi sur le patrimoine, c'est là une lacune actuelle qu'il importe de corriger. Nous avons d'ailleurs déjà fait part de nos préoccupations à cet égard dans notre mémoire de juillet 2005 à la ministre de la Culture et des Communications du Québec et dans le mémoire que nous avons présenté à la Commission de la culture de l'Assemblée nationale du Québec, en janvier dernier

(http://www.histoirequebec.qc.ca/

<(http://www.histoirequebec.qc.ca/> - Onglet « Patrimoine »).



Maison Louis-Hyppolite-LaFontaine Rue Overdale, Montréal (Photo: Richard M. Bégin, mai 2006)

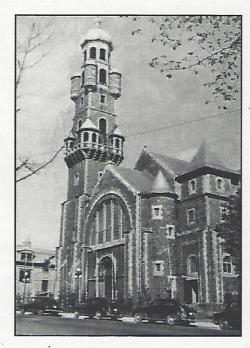
Graduellement, nous avons pris conscience du fait qu'à travers le Québec des édifices ou sites patrimoniaux continuaient d'être sérieusement menacés soit en raison de projets de construction, soit parce qu'on les laissait tout simplement à l'abandon, soit parce que personne ne voulait plus s'en occuper. Qu'il s'agisse de la maison Louis-Hyppolite LaFontaine ou du mont Royal à Montréal; de l'arrondissement historique de Sillery, de l'ancienne église Saint-Cœur-de-Marie ou de l'église classée Saint-Jean-Baptiste (délaissée par ses propres paroissiens) à Québec; de l'hôtel Chez-Henri, de la maison McLean ou même des édifices « reconnus » E.B. Eddy à Gatineau (laissés plus ou moins à l'abandon depuis une dizaine d'années), ou même du débat particulièrement âpre entourant le dossier du mont Orford, on ne peut que s'interroger quant à la valeur de cette «protection » légale que nous croyions assurée.

Forts de ce constat... ou de cette intuition, la Fédération des sociétés d'histoire du Québec a donc entrepris de vérifier auprès de ses quelque 190 sociétés membres et auprès de ses partenaires comme l'APMAQ, s'ils désirent contribuer à l'exercice, dans quelle mesure ces quelques cas répertoriés jusqu'ici sont représentatifs d'un malaise ou problème général au Québec. Il y a quelques semaines, donc, nous avons transmis à nos sociétés membres une invitation à nous signaler rapidement les cas qu'elles jugeaient critiques à cet égard. Le formulaire, que l'on peut se procurer auprès de la FSHQ (1-866-601-7202, ou 514-252-3031 pour la région de Montréal; fshq@histoirequebec.qc.ca), est somme toute assez simple et

facile à remplir en quelques minutes. On y demande essentiellement le nom de la société membre, le nom du bâtiment ou site, son classement (municipal ou provincial), une brève description de la problématique entourant ce bâtiment ou site, ainsi que les diverses actions qui auraient pu être entreprises jusqu'ici.

L'exercice est particulièrement pertinent à l'heure actuelle, étant donné que la ministre de la Culture et des Communications a indiqué son intention de revoir sous peu (et certainement dans le prochain mandat de son gouvernement) la *Loi sur les biens culturels* et a même demandé il y a un peu plus d'un an les commentaires de la FSHQ sur les propositions et recommandations du Rapport Arpin.

Il ne nous reste plus qu'à espérer que nos sociétés membres et partenaires verront comme nous l'importance de cet exercice et nous feront part de leurs commentaires dans les plus brefs délais possibles. Il y va, croyons-nous, de l'intérêt de tous les amis du patrimoine... et du développement durable.



Église Saint-Coeur-de-Marie, Québec (Archives de Richard M. Bégin)

Appel aux membres de l'APMAQ Pour signaler un cas de bâtiments cités ou classés négligés, voici ce qu'il faut faire.

On peut se procurer un formulaire auprès de la FSHQ (1-866-601-7202, ou 514-252-3031 pour la région de Montréal; fshq@histoirequebec.qc.ca). Le formulaire est somme toute assez simple et facile à remplir en quelques minutes. On y demande essentiellement le nom de la société membre, le nom du bâtiment ou site, son classement (municipal ou provincial), une brève description de la problématique entourant ce bâtiment ou site, ainsi que les diverses actions qui auraient pu être entreprises jusqu'ici.

Les fondations

David Leslie, architecte

es fondations représentent un des éléments importants d'une maison. Il faut s'assurer périodiquement que les murs de fondation ainsi que les supports à l'intérieur conservent une solide assiette.

Notre climat rigoureux produit des périodes de froid intense l'hiver. Le gel peut pénétrer à quatre pieds dans le sol mais, sans couverture de neige, il peut descendre jusqu'à six pieds. L'assise d'une fondation qui gèle en hiver et dégèle au printemps provoque des mouvements d'expansion/contraction qui font bouger inégalement le sol. Cela peut provoquer des bris et une dénivellement de la maison. Pour avoir un empattement sans problèmes, il faut creuser assez bas afin que l'épaisseur de la terre isole la fondation. Les maisons, conçues au début avec des vides sanitaires, furent plus tard, dotées de sous-sols pour profiter d'un espace supplémentaire. Autrefois dépourvus de matériaux isolants, sans éclairage et sans ventilation naturelle, ces sous-sols étaient froids et humides. Maintenant, avec des membranes et de l'isolation sur les murs de fondation, des drains agricoles autour de l'empattement et un pare-vapeur isolant sous la dalle du plancher, les sous-sols peuvent être très confortables, chauds, secs et sains.

Dans une maison traditionnelle, dont les fondations sont en pierre, leur bon état s'observe en l'absence de fissures et en présence de murs bien droits. Si tout est solide et de niveau, seules des fissures peuvent apparaître. Il ne faut pas s'inquiéter de cela car, même dans de nouveaux bâtiments, on observe un affaissement minimal uniforme les premières années. Lorsqu'une maison s'affaisse inégalement, la correction devient difficile et coûteuse. Il faut alors consulter un expert afin d'identifier les problèmes et de trouver les solutions.

Souvent, des sources de chaleur au sous-sol évitent que l'espace soit trop humide et que l'empattement gèle en hiver. L'installation d'un déshumidificateur, particulièrement au printemps et en été, peut aussi aider à garder une humidité modérée.

Autrefois, la hauteur des sous-sols n'était pas élevée et les gens ont eu tendance, avec le temps, à creuser de plus en plus profondément pour dégager de l'espace. Lorsque des grosses pierres forment l'empattement, il est important de ne pas creuser tout à côté afin d'éviter un éboulement du mur. S'il faut excaver plus bas que la limite inférieure de la fondation, il faut garder une distance égale à la profondeur à creuser. Cela implique de ne pas modifier le sol sur un angle de 45 degrés de la base de l'empattement. Par la suite, une tablette en béton peut être coulée pour faire la jonction entre le mur et le nouveau plancher. Les poteaux soutenant les poutres du plancher doivent avoir une semelle aussi large que l'empattement qui les supporte. Souvent,

on trouve ces poteaux ou troncs d'arbre appuyés sur la dalle de béton du plancher ou sur un morceau de bois posé sur le sol. Le bois en contact direct avec le sol a tendance à pourrir et s'abaisse avec le temps. Si faire des empattements pour de nouvelles colonnes n'est pas possible, il vaut mieux appuyer les colonnes sur des plaques d'acier pour répartir le poids sur une plus grande superficie et moins risquer de fissurer la dalle de béton. Évidemment, plus il y a de colonnes, moins grande est la portée de la poutre et moins lourde est la charge sur la colonne et sa base.

Il arrive souvent que le bois, en contact avec le béton ou avec le sol, commence à pourrir ou s'écrase en menaçant le plancher. Si l'humidité entre en contact avec des madriers ou des solives, ceux-ci peuvent aussi pourrir. Quand c'est le cas, la pourriture peut avoir fait des dommages dans des endroits difficiles d'accès.

Il arrive souvent que les planchers des vieilles maisons ne soient plus de niveau, étant donné les mouvements qui se produisent dans la fondation et sur les supports. Il est très difficile de mettre des murs de fondation à niveau, mais il est plus facile de faire des ajustements aux piliers situés au milieu de la maison. Si les vieux piliers sont remplacés par des colonnes en bois vert, il faut prévoir que la longueur des poteaux va diminuer avec le séchage. Vaut mieux mettre des colonnes rondes en acier, ajustables et «vissables», pour corriger les dénivellations. Les poutres qui s'affaissent avec le temps peuvent être redressées partiellement, mais leur flexibilité est limitée et une certaine déformation persistera. Visser les colonnes et redresser les poutres prend du temps car il faut permettre à la poutre de s'ajuster doucement. Si la limite de redressement de la poutre est dépassée, des fissures et des stress vont se développer sur les points d'arrimage plancher/fondation ainsi qu'aux étages supérieurs.

Enfin, l'isolation d'une fondation est mieux réussie de l'extérieur mais, lorsque les fondations sont en pierres, il faut prendre soin de les préserver visuellement afin de conserver son aspect esthétique à la fondation. S'il n'a pas d'infiltrations d'eau, il est plus facile et moins coûteux d'isoler de l'intérieur.

Bref, prévenir coûte bien moins cher!



Compte-rendu de lecture

La Flouve : le parfum de Balzac. Bissonnette, Lise (2006) Montréal: HMH, 128 p.

En abordant ce livre, les lecteurs seront d'abord tentés de le feuilleter longuement compte tenu de la variété et de la qualité de ses diverses illustrations. Puis, ils entreprendront leur lecture.

Dans la première partie du livre, Lise Bissonnette raconte comment son conjoint, Godefroy Cardinal, et elle-même ont découvert une humble maison du début du XIXe siècle, «maison entêtée qui avait résisté aux grands massacres» et, comment, une fois restaurée, elle fait partie d'une imposante réalisation architecturale. 1 «L'histoire imaginée d'une famille réelle» (p. 9) qui construisit et habita cette humble maison au début du XIXe siècle est campée brillamment, ainsi que le contexte social de l'époque. Madame Bissonnette a consulté des registres, des greffes de notaires, des testaments, des contrats, des inventaires après décès qui permettent de comprendre la piètre situation économique des Gagnon et de leurs successeurs. La famille Gagnon prend vie sous la plume de l'auteure et suscite en nous intérêt et attachement pour ces travailleurs anonymes inscrits «dans une plage historique de soumission» (p.9), à une époque où seuls les nantis avaient le droit d'exister dans l'histoire officielle. Les habitants de la Côte-de-Misère, où s'érigeait la maison, ont longtemps été condamnés à l'indigence, à l'insécurité et à l'analphabétisme. Ils travaillent la terre ou «à charrier le bien d'autrui»; c'est le sort de bien des gens du Haut-Sault vivant à l'extrémité ouest de la paroisse de la Visitation sur l'île de Montréal.

La vieille maison de 1811 avait été repérée au hasard d'une petite annonce dans un journal. Une visite fut organisée et ... deux jours plus tard, l'achat était fait ! Le propriétaire de l'époque, Daniel Paillé, l'avait acquise par souci de la protéger du pic des démolisseurs. Prévue au départ comme résidence secondaire et atelier d'écriture, la maison devait d'abord subir un début de restauration suivant des indications glanées principalement auprès de l'APMAQ. Ce plan allait être repensé de manière à tenir compte d'une «obsédante bibliothèque» qui s'imposait aux nouveaux propriétaires. Ajoutons à la vénération pour les livres, la quête d'un lieu assez grand pour y loger une imposante collection d'art. Le projet prit, du coup, une tout autre envergure. Pour une restauration approfondie - dévêtir, soigner, guérir - ils purent bénéficier des conseils empressés de Bernard Lajoie, un membre de l'APMAQ, spécialisé en restauration de maisons anciennes.

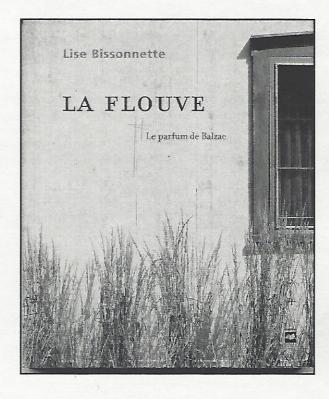
Le choix de l'architecte Pierre Thibault s'imposa naturellement étant donné sa conception de l'architecture et ses diverses réalisations. Dans un second chapitre de *La flouve* ² que Lise Bisonnette l'a invité à rédiger, Pierre Thibault mentionne qu'il a déjà eu l'occasion de discuter d'art avec les propriétaires et des

dérives de l'architecture d'ici. Selon lui, l'architecture est d'abord «une rencontre» entre un site, son histoire, son atmosphère et les désirs des futurs occupants. À partir de croquis, d'esquisses, de maquettes, de plans, d'élévations et de photos, il expose les différentes étapes du projet dont l'exécution sera ensuite confiée à Yves Belley, ébéniste-philosophe.

Le livre se termine par une fiction : le récit se déroule dans une bibliothèque située non loin de la Côte-de-Misère dans la paroisse du Sault-au-Récollet. Banville, poète un peu oublié, et Balzac emprisonnés dans un rayon sous de superbes reliures sont témoins de la visite chez un médecin de Célina, une figure marquante de la famille Gagnon. Ils discutent de son sort et de son parfum rappelant un certain foin d'odeur...

Pour revivre la naissance du double projet de restauration de la maison ancienne et de la construction de la maison contemporaine, on pourra lire la chronique *Ma maison* publiée dans *La Lucarne* (print. 2004, p.7): Une maison, deux temps, par Lise Bissonnette et Godefroy-M. Cardinal.

² On dit que c'est au cours d'une lecture que Godefroy-M. Cardinal a fait la découverte de la «flouve», nom de plante évocateur pour ce qu'on appelle au Québec le *foin d'odeur* (p. 67). Ce nom est devenu celui de la maison et également le titre du livre!



Vie de l'association

Demande de création d'un arrondissement historique national pour le secteur ancien de la côte de Lévis

Anita Caron

Mercredi, le 15 novembre, dans les locaux du Collectif Regart, se tenait une conférence de presse sous l'égide du Groupe d'interactions et de recherches appliquées au milieu (GIRAM). L'événement était organisé en collaboration avec le Conseil des monuments et sites du Québec (CMSQ), l'association Amis et propriétaires de maisons anciennes du Québec (APMAQ) et quelques organismes lévisiens.

L'Objectif de cette conférence était de donner de l'information sur la demande adressée à madame Line Beauchamp, ministre de la Culture et des Communications du Québec en vue de la création d'un arrondissement historique dans le secteur ancien de la côte lévisienne, Gaston Cadrin, président du GIRAM, a présenté le dossier d'appui à cette demande qui vise à assurer la pérennité des caractéristiques architecturales et humaines de ce

Louise Mercier, présidente et directrice générale du CMSQ, et Anita Caron, présidente de l'APMAQ, ont rappelé, l'une et l'autre, l'importance de protéger des ensembles urbains qui, par leurs constructions et leur aménagement spatial sont des lieux particulièrement significatifs de l'origine et du développement social, économique et religieux.

Louise Poliquin du Regroupement de la rue Saint-Laurent et Martin Bergeron de la Corporation du Vieux-Lévis ont réaffirmé, pour leur part, l'urgence de la création d'un tel arrondissement dans un secteur qui, par ses paysages et son architecture, témoigne de plus de trois cents ans d'histoire.

Michel Lessard, qui est lévisien de naissance et y habite toujours, s'est appliqué, en conclusion de la rencontre, à mettre de l'avant la beauté unique d'un lieu dans lequel on retrouve une histoire en trois temps de l'architecture : la maison québécoise de la fin du dix huitième siècle (Lauzon), la période victorienne (le Vieux-Lévis) et l'architecture contemporaine (Saint-David),

Benny Farm - Notre-Dame-de-Grâce Une réussite et une victoire de la mobilisation citovenne

Benny Farm est un ensemble de logements construits par le Gouvernement fédéral sur l'emplacement d'une ferme ayant appartenu à une famille Benny. Le projet était destiné aux anciens combattants de retour de la Deuxième guerre mondiale. Au cours des ans, ces immeubles se sont considérablement détériorés et on s'est longtemps demandé comment réutiliser les lieux. On a finalement mis au point un projet qui a maintenu la fonction résidentielle pour personnes à revenus modestes ou moyens tout en faisant une large place aux espaces verts et aux arbres comme dans le concept d'origine. Certains bâtiments ont été démolis mais les matériaux encore utilisables ont été employés dans la restauration des bâtiments sauvegardés ou dans la construction de nouveaux immeubles. Plusieurs services sociaux tels que garderies et cliniques médicales s'y installeront. ICOMOS y a tenu une journée d'information au printemps 2006. Cette réussite a été rendue possible, une fois de plus, grâce à la mobilisation citoyenne.

Le conseil de l'APMAQ en 2006-2007

Lors de l'assemblée générale tenue à La Prairie, le 15 octobre dernier, Marie-Lise Brunel, Anita Caron, Louis Patenaude et Gyslaine Samson-Saulnier ont été élus pour un mandat de deux ans comme membres du conseil de l'APMAQ. Réal Béland, Micheline Fecteau-Côté, Agathe Lafortune et Jacques Portelance poursuivent le mandat qui leur a été confié en octobre 2005. Cathy Beauséjour et Guylaine Hubert n'ont pas présenté leur candidature en vue d'un nouveau mandat. Lors de la réunion du conseil tenue le 8 novembre, Anita Caron a été désignée comme présidente pour 2006-2007, Réal Béland, comme vice-président, Agathe Lafortune, comme secrétaire, Gyslaine Samson-Saulnier, comme trésorière.

APPEL DE CANDIDATURES AUX PRIX DE L'APMAQ

Vous connaissez des personnes dont la contribution au patrimoine est remarquable. Encouragez-les à présenter leur candidature aux prix de l'APMAQ. Les propositions de candidatures peuvent être soumises en tout temps. Visitez notre site internet pour connaître les conditions de participation à ces concours.

Vous pouvez également joindre l'APMAQ au 514 528-8444. Courriel : apmaq@globetrotter.net Site Internet : www.maisons-anciennes.gc.ca

Des nouvelles de la fondation Maisons anciennes du Québec

Activités de financement pour la Fondation en 2006

Lors du congrès d'automne de l'APMAQ à La Prairie, l'encan silencieux de livres, l'encan animé d'objets divers par Robert Bergeron ainsi que l'attribution d'une œuvre d'une artistepeintre au profit de la Fondation ont rapporté la somme de 2125\$. Grand merci aux personnes qui ont contribué, encore cette année, à faire de cette activité de financement un franc succès.

Contribution financière de la Fondation pour la conférence d'ouverture du congrès

Cette année, pour la première fois, la Fondation a assumé les coûts du conférencier lors de l'ouverture du congrès annuel de l'APMAQ, le vendredi soir 13 octobre 2006. Cette contribution financière a été possible pour la Fondation parce que cette activité s'adressait aux membres de l'APMAQ ainsi qu'au grand public intéressé par le sujet et particulièrement à ceux de La Prairie.

Partenariat Fondation et APMAQ pour le prix Robert-Lionel-Séguin

Autre nouveauté, la Fondation est devenue partenaire avec l'AP-MAQ pour défrayer une partie des coûts reliés à l'attribution du prix Robert-Lionel-Séguin. Cette contribution financière est de 400\$ et elle est conforme à la mission de la Fondation parce que ce concours s'adresse annuellement aux personnes, membres ou non de l'APMAQ, qui ont contribué, d'une façon remarquable, à la cause du patrimoine architectural québécois ancien.

Initiation d'élèves de 6^e année du primaire au patrimoine bâti ancien

Au cours de l'année scolaire 2005-2006, la trousse pédagogique de la Fondation, conçue pour initier les jeunes de fin du primaire au patrimoine bâti ancien de leur localité et à son histoire, a été expérimentée à Cap Saint-Ignace. Une aide financière de 225\$ a été allouée pour ce projet. Pour cette année scolaire, l'expérimentation va se poursuivre dans au moins trois nouveaux milieux scolaires et l'aide financière sera attribuée sur demande. Si, dans votre milieu, un organisme parrain veut faire vivre cette expérience éducative aux élèves ciblés, il vous suffit de me faire connaître les coordonnées de la personne à contacter.

Réal Béland (450) 661-2949 drbeland@videotron.ca

Courrier...

Bonjour à l'équipe de l'APMAQ et à l'équipe de La Lucarne!

Depuis bientôt trois ans, ma conjointe et moi avons fait un choix de qualité de vie en quittant la Grande Ville pour le charmant village de Sainte-Angèle-de-Monnoir en Montérégie. Après tout, nous ne sommes qu'à trente minutes des joies de la ville et à une grosse demi-heure de ses inconvénients! En effet, nous étions mûrs pour bonne dose de tranquilité, de chants d'oiseaux, d'arômes de fleurs et autres odeurs typiques de la campagne!

Une seule visite et c'est le coup de foudre. Une coquette maison d'environ 150 ans, pleine de charme et d'énergie positive... Bien sûr, il semble y avoir quelques réparations à faire, mais on se dit que ce serait tellement «cool» et thérapeutique de travailler et de créer de nos propres mains...

Après vérification de la maison par un expert, la charge de travail à faire est mieux définie... Le défi s'avère plus multidisciplinaire que prévu initialement mais la motivation ne s'en trouve qu'élargie! En outre, quelques amis nous ont avisés que c'était tout un contrat... et que souvent le portefeuille et le couple ne pouvaient pas y résister! Bref, on ne compte plus les défis!

On débute donc par une bonne dose de philosophie... ce n'est pas la finalité qui importe mais bien le chemin emprunté... On se dit aussi qu'on allait prendre notre temps dans la réalisation de ce projet. Bref, après le deuxième été, nous avons terminé le décapage, la réparation, l'ajout de nouveaux éléments et la teinture de la façade et d'un côté extérieur de la maison. Ouf, déjà une moitié complétée, il n'en reste qu'une autre !!!

Un grand bravo à ma blonde Josiane pour qui la scie à onglet, le banc de scie, les sableuses, et moult autres jouets n'ont maintenant plus de secrets!!

Et bravo à votre équipe! C'est toujours un élément motivant de lire vos articles. Josiane et moi découvrons peu à peu l'univers fascinant des maisons ancestrales, l'équilibre que cela procure que de travailler à la restauration et à l'embellissement de notre patrimoine, et l'excitation délirante, voire délivrante de troquer l'ordinateur pour le marteau!

Denis Mercier et Josiane Lorange, Sainte-Angèle-de-Monnoir

Une nouvelle fournée de plaques de l'APMAO est prête!



À la demande du conseil de l'APMAQ, Domique Didier et Pierre Bolduc, artisans de l'Atelier Tour à tour situé à Saint-Fabrice de Beaurivage, ont confectionné une deuxième fournée de plaques de l'APMAQ. Ces plaques en terre cuite sont enduites d'une glacure grise agrémentée d'une bordure bleue de cobalt. Prix: 150 \$

Pour toute information concernant les modalités de livraison de ces plaques. vous êtes invités à contacter Réal Béland.

Téléphone: (450) 661-2949 drbeland@videotron.ca

Répertoire de ressources

Le répertoire de ressources édité par 1'APMAQ en 2005 comprend une trentaine de fiches décrivant les services d'autant de personnes dont l'expertise est requise pour l'entretien et la restauration des maisons anciennes.

On peut en obtenir des exemplaires en faisant parvenir un chèque au Secrétariat de l'APMAQ:

2050, rue Amherst, Montréal (Qc) H2L 3L8.

Tél.: (514) 528-8444, Téléc.: (514) 528-8686. Courriel:

maisons.anciennes@sympatico.ca

Le coût d'achat du répertoire est de 5\$ pour les membres et de 10\$ pour les non membres.

Pour un envoi par la poste, il faut ajouter à ce montant des frais de poste de 1\$ par exemplaire.

Acteur d'un patrimoine dynamique



1642, rue de la Ferme La Pocatière (Québec) GOR 1Z0

Courriel: ruralys@bellnet.ca web: www.ruralys.org

Tél.: (418) 856-6251 Téléc.: (418) 856-2087

Assurance habitation et maisons anciennes

En décembre 2005, l'APMAQ a publié en collaboration avec le Département Conseil en assurances et services financiers du Cégep de Sainte-Foy un document d'information destiné sensibiliser les assureurs problématique particulière des maisons anciennes et à informer les propriétaires de maisons anciennes des exigences de l'industrie de l'assurance.

Le document est accessible sur le site internet de l'APMAQ

(http://maisons-anciennes.gc.ca)

Pour en recevoir un exemplaire par la poste, on adresse sa demande au secrétariat de l'APMAQ, 2050 rue Amherst, Montréal (Qc) H2L 3L8. On doit joindre alors un chèque de 5 \$ pour couvrir des frais de manutention.



Lépertoire de ressources pour la restauration de maisons anciennes



Encarts publicitaires

Pour faire paraître un encart publicitaire dans La Lucarne, adressez illustrations et textes. accompagnés d'un chèque payable à l'APMAQ, à l'adresse suivante :

> APMAQ 2050 rue Amherst, Montréal, (Qc) H21.31.8

> > Tarifs en vigueur

1/8 de page (carte d'affaires) 60 \$ 1/4 de page 1/2 page 200 S 1 page 300.\$

es a sympatico.ca

Renseignements: Agathe Lafortune Téléphone: 514, 528-8444 Courriel: maisons ancier

Carrefour des petites annonces



Ferblantiers - couvreurs



Guy Corbeil

1641 A, 6° Rang Saint-Gabriel-de-Brandon J0K 2N0

Téléphone : (450) 835-2851 Télécopieur : (450) 835-9845 COUPE-FROID LAPOINTE INC. une expertise, une renommée!



Profitez de notre expérience de plus de 35 ans dans le domaine des coupe-froid pour vos portes et fenêtres.

Quelques unes de nos réalisations :
• Maison Henry Stuart • Maison Chevalier • Édifice Honoré Mercier (bureau du premier Ministre) • Assemblée Nationale (Salon Bleu)
• Manoir Mauvide-Genest

1005 Boulevard Des Chutes, Beauport (Québec), G1E 2E4 Téléphone/fax : (418) 661-4694 Courriel: cflap@sympatico.ca web: www.coupe-froid.com Licence RBQ: 2732-1165-36



BARDEAUX DE CÈDRE



WWW.TOITURESTRUDEL.COM

Spécialistes des toits en pente

Bardeaux de cèdre blanc de l'Est du Canada et bardeaux de cèdre rouge fendus à la main de l'Ouest du Canada.

Aussi, bardeaux d'asphalte.

* Informez-vous auprès de nous sur les bardeaux Enviroshake, faits de pneus et de plastiques recyclés, une imitation parfaite des barddeaux de cèdre;

Garantie 50 ans.

*Pour une toiture en cèdre qui va durer longtemps grâce à notre technique de pose.

Visitez notre site internet et écrivez-nous sur:

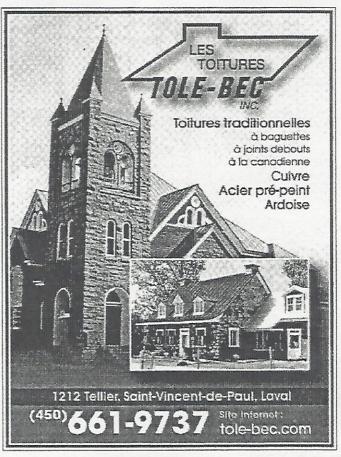
info@toiturestrudel.com ou appellez-nous de partout au Québec,

au 1-888-674-1402 ou au (418) 674-1402.

Travaux exécutés par les propriétaires, Luc et Jean-Sébastien Trudel.

Estimation gratuite

RBQ: 8102-9621-25





Amis et propriétaires de maisons anciennes du Québec APMAQ — Association à but non lucratif fondée en 1980

Le ministère de la Culture et des Communications apporte un appui financier au fonctionnement de l'Association



Maison Jacynthe-René Rang de Fantabie, Laprairie (Photo: Marie-Lise Brunel)

Meilleurs voeux pour un Joyeux Noël et une Heureuse Année